

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 8 Juillet 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	20
représentés	6
votants	26
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	26
Contre	
Abstention(s)	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Véronique LAMBERT, Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, (Adjoint), Hervé CORON, Christine GRILLOT, Joel MOUREAUX (Conseillers Municipaux délégués), Nicole CHOULOT, Karine DUMONT, Marie-Line LANG, Jacky REVERCHON, Armande REYNAUD, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Roland CHAILLON, Laurent GAUDIN, Marie-Hélène RAFFANEL, Antoine SEIGLE-FERRAND, (Conseillers Municipaux)

Excusée et représentée : Valérie BLONDEAU représentée par Catherine CATHENOZ, Nicolas DEVAUX représenté par Christelle MORBOIS, Olivier GRILLOT représenté par Jean-François GAILLARD, Sébastien JACQUES représenté par Véronique LAMBERT, Catherine WYCZTAK représentée par Roland CHAILLON,

Absents : Claire PROST-JACQUOT, Pascal PINGLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Hélène RAFFANEL

Convocation : 01-07-22

n° 99

**Objet : approbation du projet de contrat de bassin Haut-Doubs Loue 2022 – 2024, approbation du programme prévisionnel de travaux 2022 – 2024 du contrat de bassin Haut-Doubs Loue , autorisation donnée au Maire de signer ce contrat de bassin Haut-Doubs Loue 2022-2024**

VU la note de synthèse n°2022-94 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 08-07-22,

Vu l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme, forêt » réuni le 30-06-2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT qu'à l'échéance du Contrat de territoire Haut-Doubs Haute-Loue 2015 – 2018, le Conseil départemental du Doubs et les services de l'Etat ont mené des réflexions pour définir un programme d'actions, englobant l'ensemble du bassin versant de la Loue, de sa source jusqu'à sa confluence avec le Doubs, et visant à améliorer les cours d'eau concernés.

CONSIDERANT qu'au vu du périmètre concerné par ces actions, c'est logiquement que le Syndicat Mixte Doubs – Loue et l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Haut Doubs Haute Loue qui ont pris en charge l'élaboration de ce nouveau contrat. Leurs réflexions et leurs études ont abouti à un contrat de bassin Haut-Doubs Loue qui reste à finaliser par les différentes collectivités. Ce contrat de bassin concerne 13 EPCI et 249 communes, et a pour objectif la réalisation d'œuvres et de services dans les domaines de compétence suivants :

- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- La lutte contre la pollution
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur son périmètre d'intervention

- L'élaboration, l'animation, la coordination et la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites NATURA 2000

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte Doubs – Loue et l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Haut Doubs Haute Loue, ont défini dans ce contrat un programme se déclinant sous 4 volets :

- Volet A : Qualité de l'eau
  - A1 : Réduction des pollutions domestiques
  - A2 : Lutter contre les phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau
- Volet B : Préservation des milieux aquatiques
  - B1 : Restauration morphologiques des milieux aquatiques
  - B2 : Etude de mise en mobilité latérale
  - B3 : Stratégie foncière
- Volet C : Préservation de la ressource en eau
  - C1 : Amélioration des connaissances
  - C2 : Optimisation de la gestion, de la ressource
- Volet D : Gouvernance, communication
  - D1 : Sensibilisation des scolaires, du grand public et des élus
  - D2 : Animation et gestion du contrat de bassin

Pour ce qui concerne le sous-thème A1, il se décline en 2 types d'action :

- A1.1 : Mise en conformité des stations d'épuration collective – enveloppe prévisionnelle 21 976 000 €
- A1.2 : Mise en conformité des réseaux d'assainissement – enveloppe prévisionnelle 7 173 500 €

CONSIDERANT que la réhabilitation de la station d'épuration de Poligny-Tourmont, est déjà identifiée dans les actions A1.1 pour un montant de travaux de 5 150 000 € HT et un début d'engagement des travaux en 2022. Pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement, conviendrait d'ajouter des fiches actions pour les opérations suivantes, qui sont prévues à être réalisées sur la période 2022-2024 correspondant à ce contrat de bassin Haut-Doubs Loue 2022-2024 :

- Création d'un réseau séparatif rue de l'Hôpital et bas de la route de Genève estimé à 185 000 € HT avec une date de réalisation en 2022
- Mise en séparatif du réseau d'assainissement rue Roger THIRODE, estimée à 439 500 € HT avec une date de réalisation en 2023
- Création d'un réseau séparatif rue de Faite estimée à 81 000 € HT avec une date de réalisation en 2024
- Création d'un réseau séparatif rue de du Pont estimé à 161 000 € HT avec une date de réalisation en 2024
- Mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Lons estimée à 697 500 € HT avec une date de réalisation en 2024

CONSIDERANT que pour toutes les actions inscrites à ce contrat de bassin Haut-Doubs Loue 2022-2024, les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les opérations pour lesquelles ils ont sollicité la création d'une fiche action conformément au planning annoncé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

- **Approuve le projet de contrat de bassin Haut-Doubs Loue 2022 – 2024, comprenant notamment les actions :**
  - **A1.1 : Mise en conformité des stations d'épuration collective**
  - **A1.2 : Mise en conformité des réseaux d'assainissement**
- **Approuve le programme prévisionnel de travaux 2022 – 2024 comprenant :**
  - **Création d'un réseau séparatif rue de l'Hôpital et bas de la route de Genève estimé à 185 000 € HT**
  - **Mise en séparatif du réseau d'assainissement rue Roger THIRODE, estimée à 439 500 € HT**
  - **Création d'un réseau séparatif rue de Faite estimée à 81 000 € HT**

- **Création d'un réseau séparatif rue de du Pont estimé à 161 000 € HT**
- **Mise en séparatif du réseau d'assainissement route de Lons estimée à 697 500 € HT**
- **Approuve la création des fiches se rapportant à ce programme et solliciter leur ajout au contrat de bassin Haut-Doubs Loue 2022-2024.**
- **Autorise le Maire à signer le contrat de bassin Haut-Doubs Loue 2022-2024 ainsi que toute pièce qui s'y rapporte**

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,

Dominique BONNET

